

RÉSOLUTION
2021-052

**PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC DU CENTRE COMMUNAUTAIRE
MAURICE-FERMON**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde ne peut administrer ses affaires faute de quorum depuis le 11 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 17 juin 2021, le Président de la Commission municipale a désigné madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Sainte-Clotilde et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-04-145 adoptée par le conseil municipal le 12 avril 2021 concernant l'adoption d'un projet dans le cadre du Fonds de développement des territoires de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-06-143 de la MRC des Jardins-de-Napierville autorisant une aide financière à la Municipalité au montant de 15 000 \$ pour l'aménagement du parc du Centre communautaire Maurice-Fermon;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'achat et l'installation de buts de soccer, de bancs des joueurs ainsi qu'un tableau de pointage numérique pour un montant maximal de 22 266,60 \$, taxes incluses, suivant les soumissions reçues au parc du Centre communautaire Maurice-Fermon.

D'AUTORISER le transfert d'une somme de 2 180 \$ du poste budgétaire 02-701-55-447 au poste budgétaire 23-082-20-722.

D'AFFECTER cette dépense au poste budgétaire 23-082-20-722.

Céline Lahaie
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de
ce document constitue l'original de la
Commission municipale du Québec

Secrétaire

Président